



PAR COURRIEL

Québec, le 27 avril 2023



N/Réf. : 2223-DA-39

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Par la présente, nous donnons partiellement suite à votre demande, reçue le 28 mars 2023, visant à obtenir les documents suivants :

1. « Concernant la consolidation des centres de traitement informatique (CTI) :
En date du 31 décembre 2022, le nombre de CTI dispersés à travers la province ;
2. Copie de tous les documents concernant l'adhésion obligatoire des ministères et organismes, d'ici le 31 mars 2026, à cinq services de plateformes technologiques, dont la gestion et l'exploitation des plateformes technologiques ;
3. En date du 31 décembre 2022, le nombre de ministères et organismes ayant eu recours au service du courtier en infonuagique pour les solutions qualifiées du type traitement et stockage
4. En date du 31 décembre 2022, le pourcentage (%) des données des Québécois hébergés sur le nuage gouvernemental
5. En date du 31 décembre 2022, le nombre de ministères et d'organismes ayant recours aux services infonuagiques déjà existants comme Amazon et Microsoft
6. En date du 31 décembre, le pourcentage des données des Québécois hébergés dans les offres infonuagiques externes. »

... 2

En réponse aux points 1, 3, 4 et 5 de votre demande, nous vous transmettons ci-après les renseignements détenus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Point 1

En date du 31 décembre 2022, le nombre de centres de traitement informatique dispersés à travers la province est de **482**.

Point 3

En date du 31 décembre 2022, le nombre de ministères et organismes ayant eu recours au service du courtier en infonuagique pour les solutions qualifiées du type traitement et stockage est de **76**. Afin d'apprécier ce nombre à sa juste valeur, nous tenons à préciser qu'il s'agit des contrats conclus avant le 31 décembre 2022, avec un statut actif et terminé, pour la clientèle du Programme de consolidation des centres de traitement informatique, soit, les ministères et organismes, les fiducies (Revenu Québec), le RSSS et le RE (excluant les universités), et seulement pour la catégorie des solutions IAAS, PAAS et SAAS relié.

Point 4

En date du 31 décembre 2022, le pourcentage (%) des données des Québécois hébergées sur le nuage gouvernemental était de **zéro (0 %)**.

Point 5

Nous vous invitons à consulter le tableau présenté ci-dessous faisant état du nombre de ministères et d'organismes ayant recours aux services infonuagiques en date du 31 décembre 2022.

Fournisseurs	Nombre de contrats
Amazon Web Services	18
Bell Canada	1
Edgenda conseil inc.	1
IBM Canada Ltée	1
ITI inc. ou Informatique Pro-Contact	33
Micro Logic Sainte-Foy Itée	15
Microsoft Corporation ou Microsoft Canada inc.	30
Onix Networking Canada	1
Oracle Canada ULC	8
Sia Innovations	1
Softchoice LP	1

Source : MCN

Mise à jour : 31 mars 2023

Concernant le point 6 de votre demande, après vérification, nous vous informons que le MCN ne détient pas le renseignement demandé. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande (article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »).

Nous tenons à vous préciser que chacun des ministères et organismes publics est responsable des données qu'il détient et héberge dans les solutions infonuagiques externes. Ainsi, sans prétendre de leur réponse, nous vous invitons à vous adresser aux responsables d'accès des ministères et organismes publics afin obtenir le pourcentage des données des québécois hébergés dans les offres infonuagiques externes. Vous retrouverez la liste contenant leurs noms et coordonnées sur le site de la Commission d'accès à l'information du Québec ([CAI liste resp acces.pdf \[gouv.qc.ca\]](#)).

Par ailleurs, concernant le point 2, visant à obtenir une copie de tous les documents concernant l'adhésion obligatoire des ministères et organismes, d'ici le 31 mars 2026, à cinq services de plateformes technologiques, dont la gestion et l'exploitation des plateformes technologiques, nous vous informons qu'en raison du grand nombre de documents repéré, l'étude de ce volet de votre demande est toujours en cours. De ce fait, une réponse complémentaire vous sera transmise dans les meilleurs délais. À ce sujet, si vous le désirez, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : acces@mcn.gouv.qc.ca, afin de limiter la portée de ce volet.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint le texte des articles précités, ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Renée Giguère

p. j. Articles de loi
Avis de recours